

Cote du document: EB 2018/125/R.7/Rev.1  
Point de l'ordre du jour: 3 e) i)  
Date: 12 décembre 2018  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## Cadre de transition du FIDA

### Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

#### Questions techniques:

**Ruth Farrant**

Directrice de la Division  
des services de gestion financière  
téléphone: +39 06 5459 2281  
courriel: r.farrant@ifad.org

**Jill Armstrong**

Directrice ad interim de la Division  
des politiques et des résultats opérationnels  
téléphone: +39 06 5459 2324  
courriel: j.armstrong@ifad.org

**Lisandro Martin**

Directeur de la Division  
Afrique de l'Ouest et du Centre  
téléphone: +39 06 5459 2388  
courriel: lisandro.martin@ifad.org

#### Questions techniques:

**Deirdre McGrenra**

Chef de l'Unité  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-cinquième session  
Rome, 12-14 décembre 2018

---

Pour: **Approbation**

## **Table des matières**

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Résumé</b>	<b>iii</b>
<b>I. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>II. L'expérience de la transition</b>	<b>1</b>
<b>III. Définition de la transition</b>	<b>2</b>
<b>IV. Gestion de la transition</b>	<b>2</b>
Éléments du cadre de transition	2-7
<b>V. Prochaines étapes</b>	<b>7</b>

## **Sigles et acronymes**

COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CSST	Coopération Sud-Sud et triangulaire
FIDA11	Onzième reconstitution des ressources du FIDA
IFI	Institution financière internationale
IVF	Indice de vulnérabilité utilisé par le FIDA
PRITS	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure
RNB	Revenu national brut
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
TFWG	Groupe de travail sur le cadre de transition

## Résumé

1. Le cadre de transition du FIDA figure parmi les engagements pris dans le cadre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). Il est un élément important du nouveau modèle opérationnel pour FIDA11, qui adapte les opérations menées en fonction des demandes et des besoins des emprunteurs en s'appuyant sur un cadre opérationnel et financier évolutif, et une panoplie d'instruments connexes. Ce modèle opérationnel à deux volets – combinant le cadre de transition du FIDA et une décentralisation accrue – améliorera considérablement l'efficacité, la réactivité et l'attractivité pour les parties prenantes. Grâce à ce modèle opérationnel, le Fonds se rapprochera du contexte national et des partenaires du développement, ce qui permettra une détermination précoce de l'évolution des conditions et la réorientation des stratégies vers des solutions de développement optimales, tout en garantissant la viabilité financière.
2. Sur la scène internationale du développement, on désigne par "transition d'un pays" le processus par lequel le revenu national brut par habitant (RNB par habitant) d'un pays dépasse le seuil de passage du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), et de pays à revenu élevé<sup>1</sup>. Outre le RNB par habitant, la solvabilité est le deuxième critère utilisé pour déterminer les conditions de financement appliquées à un pays. L'augmentation des revenus, accompagnée d'une meilleure solvabilité, conduit un pays à effectuer une transition vers des conditions de financement moins favorables.
3. Bien que le RNB par habitant et la solvabilité demeurent les mesures les plus largement acceptées à propos de la transition – et il est important, du point de vue de la comparabilité et de la transparence, que le FIDA applique la même définition – il est aussi largement reconnu que ces critères ne suffisent pas à rendre compte des difficultés particulières que rencontre chaque pays dans son développement, et de ses capacités à y faire face. La concertation entre le pays en transition et la direction du Fonds est essentielle, et la flexibilité est limitée et convenue au cas par cas par le Conseil d'administration.
4. Le cadre de transition du FIDA ne constitue pas une politique autonome, pas plus qu'un document prescriptif. Il est appelé à évoluer en même temps que les capacités du FIDA et des pays emprunteurs et du contexte dans lequel ils évoluent. Il englobe les éléments suivants, qui soutiennent tous les principes de prévisibilité, de transparence et de durabilité, et visent une meilleure gestion des transitions.

### **Phases I et II**

- i) Les emprunteurs effectueront leur transition d'une étape à une autre en fonction de leur RNB par habitant, de leur solvabilité et du dialogue mené en temps voulu avec la direction du FIDA (*approuvé par le Conseil d'administration en février 2018 dans la Phase I du cadre de transition*).
- ii) Les emprunteurs passeront par des étapes d'introduction progressive des nouvelles conditions et de suppression des anciennes, pour harmoniser leur transition vers les nouvelles conditions de prêts (*paragraphe 7 i) du mandat du Groupe de travail sur le cadre de transition [TFWG]; sera approuvé avec ce document*).
- iii) Les emprunteurs et la direction élaboreront conjointement, pour chaque pays, des stratégies de transition à moyen terme qui détermineront la combinaison la plus appropriée d'appuis du FIDA (*paragraphe 7 iv) du mandat du TFWG; la version révisée des procédures relatives au Programme*

<sup>1</sup> Voir <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/378834-how-does-the-world-bank-classify-countries>.

*d'options stratégiques pour le pays sera présentée au Conseil d'administration pour examen et/ou approbation en décembre 2018).*

- iv) Les emprunteurs auront accès à un éventail plus diversifié de produits de prêts et hors prêts du FIDA, correspondant à la croissance de leurs capacités internes, à la diversification de leurs besoins et à leur contexte propre (*paragraphe 7 iii) du mandat du TFWG; certains produits sont déjà en cours d'élaboration dont les prêts axés sur les résultats et les opérations régionales, ceux-ci entre autres resteront d'actualité après la phase II*).
  - v) Les emprunteurs s'emploieront à augmenter la mobilisation des ressources nationales, en coordination avec le FIDA, et ce dernier apportera un complément à ces efforts pour soutenir les transitions en renforçant les partenariats multilatéraux et bilatéraux, conformément à la vision à long terme exposée dans la stratégie de cofinancement et de rassembleur de fonds pour le financement (*paragraphe 7 ii) du mandat du TFWG; la stratégie et le plan d'action seront entérinés par le TFWG en 2018 et examinés par le Conseil en décembre 2018*).
  - vi) Le FIDA coordonnera l'action qu'il mène pour que son appui à la transition soit conforme aux approches des États membres et des partenaires (*par l'action d'une équipe spéciale interdépartementale sur la transition et d'une coordination accrue avec d'autres partenaires du développement, mentionnés dans les paragraphes 20 et 21 du document EB2017/122/R.34/Rev.1, en cours*).
  - vii) La direction exposera les enseignements tirés de la mise en œuvre du présent cadre de transition dans son examen à mi-parcours de FIDA11 (*l'équipe spéciale interdépartementale sur la transition sera mise en place en 2018, comme indiqué au paragraphe 20 du document EB 2017/122/R.34/Rev.1, et rendra compte de son action dans le cadre de l'examen à mi-parcours*).
5. Il convient de noter que les éléments ci-après concernent des questions qui doivent continuer d'être élaborées après l'accord de la phase II. Le cadre de transition sera donc ultérieurement actualisé, à l'issue d'un examen en bonne et due forme. Ces éléments ont été inclus afin de donner une représentation plus complète du cadre de transition tel qu'il sera pleinement déployé, lorsque le modèle opérationnel convenu pour FIDA11 aura été mis au point. La direction compte que les engagements pris dans le cadre de FIDA11 seront tenus en temps voulu.

### **Après la phase II**

- viii) Si les emprunteurs choisissent de ne pas faire appel aux ressources financières de base du FIDA, celui-ci adaptera son appui en utilisant d'autres formes d'aide au développement (*mise au point à poursuivre après la Phase II, conformément au paragraphe 8 du mandat du TFWG*).
- ix) Le FIDA recalibrera son allocation de ressources à mesure de la transition et procédera à des ajustements proactifs afin de prendre en compte les changements des besoins des emprunteurs et leur composition (*mise au point à poursuivre après la Phase II, conformément au paragraphe 8 du mandat du TFWG*).
- x) La direction continuera de renforcer l'architecture financière du FIDA et ses pratiques en matière de gestion du risque afin d'élargir sa panoplie d'instruments et d'accroître les ressources disponibles pour tous les emprunteurs (*actualisation des conditions de financement conformément au paragraphe 22 du document EB 2017/122/R.34/Rev.1, mise au point d'autres thèmes à poursuivre après la Phase II, conformément au paragraphe 8 du mandat du TFWG*).

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver le cadre de transition du FIDA.

## Le cadre de transition du FIDA

### I. Introduction

1. Pendant la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), les membres ont demandé à la direction d'élaborer un cadre de transition à titre d'élément complémentaire essentiel au mouvement d'évolution de l'architecture financière du FIDA et au modèle opérationnel amélioré associé à FIDA11. L'objectif principal ainsi poursuivi est de garantir aux emprunteurs une transition harmonieuse, prévisible, durable et équitable, en leur offrant un appui élargi et sur mesure dans le cadre d'activités de prêts et hors prêts. Pour y parvenir, le Fonds doit améliorer et élargir la gamme de ses produits de prêts et hors prêts. Il sait qu'en modulant l'orientation de ses investissements et la gamme des produits et des conditions de financement qu'il propose, il peut faire une différence significative en ce qui concerne l'impact et l'efficacité en matière de développement.
2. Par son appui, le FIDA entend contribuer à une transformation inclusive et durable du monde rural, appuyer les plans de développement élaborés par les pays, et faire en sorte que, dans leur développement, ceux-ci ne laissent pour compte aucun des habitants de leurs zones rurales. L'analyse empirique figurant dans le Rapport 2016 sur le développement rural montre que si les pays n'agissent pas de manière proactive durant leur transition, les populations rurales pauvres seront en effet laissées pour compte. La transformation inclusive du monde rural n'est pas automatique; il faut la faciliter.

### II. L'expérience de la transition

3. Le passage de pays de la catégorie des pays à faible revenu, dans un premier temps, à celle de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, puis à celle de pays à revenu intermédiaire, s'est accéléré au cours des 20 dernières années. Les trois quarts des pauvres du monde – en particulier les ruraux – vivent dans ces pays. Dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), qui constituent le groupe le plus hétérogène, vivent environ 22% des personnes extrêmement pauvres de la planète; le nombre de pays classés comme PRITS est en augmentation. Les pays classés dans cette catégorie vont des petits États insulaires à certaines grandes économies, comme la Chine, le Brésil ou le Mexique.
4. À mesure que les pays atteignent des niveaux de revenu plus élevés, l'importance de l'agriculture dans l'économie nationale tend à diminuer. En fait, il existe une forte corrélation inverse entre la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut et le produit intérieur brut par habitant. La transition entraîne une diminution progressive des interventions financières de base du FIDA, mais elle devrait être accompagnée par des activités hors prêts. Il faut donc dépasser la vision dans laquelle l'appui du FIDA relève du simple financement, et voir le Fonds comme un partenaire stratégique qui fait fructifier des instruments plus divers et donne des conseils d'ordre plus général, comme proposé dans le modèle opérationnel de FIDA11.

### III. Définition de la transition

5. La transition désigne le processus par lequel le revenu national brut par habitant (RNB par habitant) et la solvabilité d'un pays admis à bénéficier de prêts du FIDA atteignent le seuil à partir duquel le financement qu'il recevra sera octroyé à des conditions moins concessionnelles. Le recul est le terme employé pour décrire le processus inverse dans lequel, en raison d'une diminution de son RNB par habitant ou de sa solvabilité, un pays remplit les conditions pour bénéficier d'un financement à des conditions plus favorables.
6. La direction reconnaît que les classifications fondées uniquement sur le RNB par habitant ne rendent pleinement compte ni des difficultés particulières que rencontre chaque pays dans son développement, ni de ses capacités à faire face à ces difficultés. Le FIDA prend en considération une grande partie de ces questions dans son Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), au moyen d'indicateurs comme son indice de vulnérabilité, et lors de l'analyse du contexte d'un pays dans le cadre du processus de programmation pour le pays. Toutefois, bien qu'imparfait, le RNB par habitant demeure, dans toutes les institutions financières internationales (IFI), la mesure la plus utilisée de la transition d'un statut de développement à un autre.
7. Pour bien prendre en compte les dimensions multiples de la transition, le FIDA a modifié son SAFP afin qu'il corresponde davantage aux transitions du développement rural de ses emprunteurs. En février 2018, le Conseil des gouverneurs a modifié les Principes et critères applicables aux financements du FIDA, afin d'améliorer la prévisibilité du financement. Le RNB par habitant augmentant, les États membres ont commencé à présenter au FIDA des demandes plus complexes, exigeant des réponses plus diversifiées quant aux services et options retenus. La transition est certes une étape positive, mais il est clair que pour bien la gérer, il faut relever des défis et exploiter des possibilités qui exigent, de la part du FIDA, un affinement de de son approche et de ses choix.

### IV. Gestion de la transition

8. Le cadre repose sur les trois principes suivants:
  - **Prévisibilité.** Il faut prévoir la transition pour en garantir la viabilité et lui appliquer des règles claires et transparentes. L'octroi par le FIDA de prêts et dons aux pays est prévisible lorsque les emprunteurs connaissent avec certitude les montants, le moment et la tarification des ressources qui leur sont allouées. Le Fonds peut garantir des conditions de financement plus prévisibles s'il applique de nouvelles conditions de financement sur un cycle de reconstitution des ressources plutôt que sur une base annuelle, et qu'il met en place une période d'introduction progressive des nouvelles conditions en même temps que des réajustements périodiques de l'allocation des ressources.
  - **Durabilité.** Pour être viable, la transition doit s'inscrire dans une approche différenciée aux effets durables limitant les risques de recul. Complexe et multidimensionnelle, la situation de chaque pays varie en fonction de nombreux facteurs financiers, économiques et sociaux, ainsi que de facteurs et de chocs exogènes. À mesure que les circonstances évoluent, la diversification des produits de prêt et hors prêts augmentera la durabilité des interventions du FIDA au-delà de la durée d'un seul projet. La mobilisation des ressources nationales et internationales constitue un moyen d'assurer la complémentarité des interventions. Avant tout, une forte appropriation par les autorités nationales est essentielle pour assurer la durabilité. Comme indiqué dans le Rapport de la Consultation sur FIDA<sup>11</sup>, la durabilité financière du FIDA est aussi un principe fondamental à prendre en compte dans la

feuille de route relative à la stratégie financière du FIDA et à l'élaboration d'un appui en termes d'activités de prêts et hors prêts.

- **Transparence.** La transparence va nécessairement de pair avec une meilleure qualité des données, une utilisation juste, équitable et plus efficiente des ressources, un suivi attentif, un plus grand respect des obligations et une analyse comparative<sup>2</sup>. La transparence du financement, conforme aux normes formulées dans l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, suppose que les partenaires du développement et les emprunteurs emploient des critères objectifs pour l'allocation des ressources et publient en temps voulu des informations facilement accessibles.
9. Le cadre de transition présente les caractéristiques suivantes, qui soutiennent les principes de prévisibilité, de transparence et de durabilité.
- i) Les emprunteurs passeront d'une catégorie à une autre (transition) sur la base de leur RNB par habitant et leur solvabilité.**
10. La transition d'une catégorie de conditions à une autre repose sur deux critères: le RNB par habitant et la solvabilité. Elle ne peut toutefois pas être uniquement régie par des formules mathématiques. La direction est particulièrement attentive au cas des pays qui se rapprochent de l'admissibilité à la fin de chaque période de reconstitution des ressources, la transition devant être assortie d'un dialogue réalisé en temps opportun entre le pays en transition et le FIDA. Comme il est important d'assurer un accès transparent, juste et équitable à tous les emprunteurs sur une base régulière, l'objectif de flexibilité devra être évalué et convenu au cas par cas avec le Conseil d'administration.
11. La direction mettra au point une approche sur mesure pour répondre aux besoins particuliers de chaque pays pendant la période de transition, et, si nécessaire, complètera son évaluation de la situation d'ensemble du pays sur le plan du développement fondée sur la donnée du RNB par habitant et la note de crédit par l'analyse d'autres variables. On peut citer parmi ces variables<sup>3</sup>:
- l'indice de vulnérabilité établi par le FIDA;
  - l'évaluation de la performance du secteur rural, notamment au moyen d'indicateurs macroéconomiques;
  - la mesure de l'ampleur de la pauvreté rurale;
  - les recettes fiscales et les dépenses publiques consacrées au développement rural;
  - la variable "performance du portefeuille et décaissements" – qui donne une indication de l'utilisation des précédentes ressources fournies par le FIDA;
  - d'autres indicateurs pertinents, dont l'indicateur du développement humain, en fonction des conseils du groupe de travail du SAFF.
12. La direction, conformément à sa politique de diffusion, rendra publique les évaluations faites chaque année.

<sup>2</sup> Comité d'aide au développement : *Aid Predictability – Synthesis of Findings and Good Practices* (octobre 2011).

<sup>3</sup> Sources comme convenu dans le SAFF et autres sources officielles

**ii) Les emprunteurs bénéficieront de périodes d'introduction progressive des nouvelles conditions et de suppression des anciennes pour que la transition se fasse sans heurts<sup>4</sup>.**

13. La transition s'étend généralement sur plusieurs années, voire sur plusieurs décennies. Les modifications des Principes et critères applicables au financement du FIDA prévoient une planification plus prévisible et plus transparente, compte tenu du fait que les conditions de financement relatives à chaque pays sont révisées une fois au cours de chaque cycle de reconstitution des ressources. Le processus de transition graduel dans les conditions de financement du FIDA, qui consiste à introduire progressivement des conditions moins favorables, rend la transition plus harmonieuse.
14. Pour les pays connaissant un recul, la question sera normalement traitée selon une périodicité annuelle, l'objectif étant d'aider les autorités nationales à en atténuer la cause, dans les limites du mandat du FIDA, à moins qu'une action plus rapide ne soit nécessaire. Le programme de transition devrait favoriser la réalisation des conditions nécessaires pour que les emprunteurs retrouvent dès que possible leur précédent statut.

**iii) Les pays emprunteurs et la direction élaboreront conjointement, au cas par cas, des stratégies de transition à moyen terme par le biais de nouveaux COSOP ou de notes de stratégie de pays<sup>5</sup>.**

15. La transition est un processus à moyen terme ou à long terme qui doit être soigneusement planifié et doté de ressources adéquates. Les programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) constituent la base d'intervention sur laquelle se fonde le FIDA pour renforcer l'impact des politiques et des programmes de développement des États dans le secteur rural. À l'issue de leur examen/approbation, les directives relatives aux COSOP ont été actualisées et joueront un rôle central dans l'élaboration de la stratégie à moyen terme mise en œuvre par le FIDA pour répondre avec souplesse – mais de façon prévisible – aux besoins de développement de chaque pays. Cette stratégie est un outil important qui permet de proposer un ensemble cohérent d'interventions, de prévoir les résultats attendus et les risques potentiels, et de concevoir des mesures d'atténuation. L'évaluation du pays inclura un ensemble de variables axées sur les conditions macroéconomiques, les secteurs agricole et rural, la pauvreté rurale, les zones les plus vulnérables, le cadre d'action des pouvoirs publics et le contexte institutionnel – toutes visant à prendre en compte les diverses dimensions du pays et permettant une détermination précoce des événements susceptibles de déclencher la transition du pays.
16. Les COSOP deviendront des documents de gestion évolutifs. Un examen approfondi des résultats des COSOP aura lieu tous les deux ans; il sera l'occasion de réévaluer les besoins, les priorités, les solutions et les stratégies sur lesquels reposent les COSOP. De plus, une mise à jour annuelle de la situation sera menée dans le cadre de l'examen du portefeuille, de manière à faire ressortir, le cas échéant, les changements importants survenus dans la situation des pays. Le FIDA collaborera avec d'autres IFI et agences bilatérales pour assurer une approche coordonnée, en particulier en cas d'arriérés prolongés, de fragilité et dans les petits États.

<sup>4</sup> Voir additif 1: Note technique sur le mécanisme de suppression progressive des anciennes conditions et d'introduction progressive des nouvelles. . Le mécanisme sera applicable aux pays admis à bénéficier de conditions de prêt moins favorables à partir du cycle de FIDA11 (c'est à dire dont les conditions de financement changeront à partir de 2019). Une fois approuvé, le mécanisme n'aura donc pas d'effet rétroactif.

<sup>5</sup> Voir document EB 125: Directives et procédures révisées applicables aux COSOP axés sur les résultats.

**iv) Les emprunteurs auront accès à un éventail plus diversifié de produits de prêts et hors prêts du FIDA correspondant à la croissance de leurs capacités internes, à la diversification de leurs besoins et aux particularités de leur contexte<sup>6</sup>.**

17. Compte tenu de l'évaluation de la demande et à l'issue d'une analyse approfondie, la direction exécutera à titre expérimental de nouveaux produits pendant FIDA11, l'objectif étant de diversifier son offre de produits pour renforcer un appui adapté à la situation de chaque pays, conformément à l'évolution de son modèle opérationnel, son avantage comparatif et son orientation stratégique. Cette offre plus diversifiée comprend:

- **Des prêts axés sur les résultats.** Le FIDA propose de mener deux ou trois initiatives pilotes sur une période de six ans et de les utiliser pour affiner le produit final. Ce type d'instrument correspond toujours à une démarche volontaire et il est guidé par la demande. Il peut renforcer l'attention que le Fonds porte aux petits agriculteurs et modifier le paradigme de la fourniture de services publics locaux. Il existe un potentiel significatif d'introduction d'approches plus participatives: le FIDA s'appuiera sur son approche pratique et sur ses relations avec les communautés rurales et les organisations paysannes pour obtenir des résultats et les reproduire à plus grande échelle<sup>7</sup>.
- **Opérations de prêt régionales.** Les opérations de prêt régionales peuvent faire face aux difficultés transfrontalières et de développement rural, telles que les menaces environnementales et l'absence de marchés intégrés pour les petits exploitants agricoles<sup>8</sup>. Il est préférable d'assurer les services nécessaires pour faire face à ces menaces – comme le transport, la prévention des maladies et la gestion des ressources naturelles – au niveau régional pour exploiter les économies d'échelle, garantir la connectivité et élargir l'accès aux biens et aux services, et obtenir ainsi un plus grand impact. Ces solutions peuvent être particulièrement avantageuses pour les petits pays (comme les petits États insulaires en développement – PEID), et ceux qui subissent des catastrophes naturelles. Le FIDA conduira jusqu'à trois opérations pilotes de prêt régionales et utilisera les enseignements tirés pour l'élaboration d'une approche institutionnelle.
- **Approche renforcée du FIDA en matière d'assistance technique remboursable.** Apportée en complément des ressources principalement disponibles pour les PRITS, l'assistance technique remboursable contribue à transmettre les savoirs du FIDA – sur les plans opérationnels et des politiques – aux pays avec lesquels il n'a pas de relation de prêt. Ce produit permet aussi aux pays d'accéder aux savoirs et aux compétences du FIDA.
- **Contributions à l'élaboration de politiques** Le FIDA peut enrichir le processus d'élaboration des politiques nationales par les données factuelles tirées de ses projets et de son expérience mondiale. Ce point est particulièrement pertinent pour les pays dans lesquels les savoirs du FIDA sont considérés comme aussi importants que son financement (notamment dans de nombreux pays à revenu intermédiaire). Durant la période de FIDA10, le FIDA a mis davantage l'accent sur la participation à l'élaboration des politiques au niveau des pays, considérée comme sa principale activité

<sup>6</sup> Voir additif 2: Note conceptuelle sur les opérations de prêt régionales; additif 3: Note conceptuelle sur les opérations de prêts axés sur les résultats; additif 4: Proposition du FIDA relative à des activités pilotes dans le domaine des prêts axés sur les résultats; document EB125: Statut de l'assistance technique remboursable et marche à suivre.

<sup>7</sup> Brookings, *Scaling up Programs for the Rural Poor: IFAD's experience, lessons and prospects (Phase 2)*, Brookings Global Economy and Development (Janvier 2013).

<sup>8</sup> Les contributions d'une approche régionale pour accroître l'efficacité des actions de développement ont été mises en lumière lors de réunions de haut niveau comme celles ayant publié la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), le Programme d'action d'Accra (2008) et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement (2011).

hors prêts. Cette approche sera élargie durant la période de FIDA11. La décentralisation du personnel du FIDA place le savoir-faire au plus près des décideurs politiques et des processus politiques nationaux. La participation du FIDA à l'élaboration des politiques sera aussi renforcée par le nouveau processus de conception des projets, l'affectation expresse de ressources à la participation à l'élaboration des politiques et à l'amélioration du suivi-évaluation.

- **Coopération Sud-Sud et triangulaire.** La coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) est une dimension de plus en plus importante des stratégies nationales de développement et le FIDA joue un rôle décisif en tant qu'intermédiaire, s'agissant des possibilités d'une telle coopération, dans le domaine de l'agriculture paysanne et du développement rural. Durant la période de FIDA11, la CSST sera promue comme partie intégrante du modèle opérationnel du FIDA.

**v) Les emprunteurs s'efforceront davantage de mobiliser des ressources nationales. Le FIDA apportera un complément à ces efforts pour soutenir les transitions<sup>9</sup>.**

18. Dans le rapport relatif à la Onzième reconstitution des ressources du FIDA<sup>10</sup>, il est reconnu que le FIDA devrait renforcer ses capacités en tant que rassembleur de fonds en faveur du développement, en plus de son rôle de prêteur direct. L'un des principes fondamentaux du nouveau modèle opérationnel est que les Membres intensifieront l'action menée pour fournir un financement de contrepartie à tous les projets appuyés par le FIDA, en fonction de leur situation financière. On peut déduire des données observées que les projets de plus grande taille mobilisent davantage de ressources nationales. Conformément aux engagements correspondant à FIDA11, une stratégie de cofinancement et son plan d'action déterminent une vision à long terme pour le programme de cofinancement du FIDA, conformément au rapport de FIDA11; des orientations stratégiques seront définies pour le cofinancement national et international, pour atteindre l'objectif visé en matière de cofinancement de 1,4 pour FIDA11. Les objectifs de financement de contrepartie seront convenus avec les gouvernements lors de la préparation des notes conceptuelles des projets et inclus dans les COSOP. Le but est d'atteindre, pour FIDA11, un ratio global de cofinancement national de 1:0,8. Une méthode claire a également été établie pour la reconnaissance et le suivi des contributions en nature<sup>11</sup>. Les données provenant d'une étude conduite par le FIDA confirment les conclusions d'autres institutions selon lesquelles une augmentation du cofinancement national contribue directement à la performance propre du pays en matière d'atténuation de la pauvreté<sup>12</sup>.
19. Grâce à la mobilisation de cofinancements auprès de partenaires externes, les projets peuvent couvrir un nombre accru de bénéficiaires, la coordination de l'aide est améliorée, la participation à l'élaboration des politiques avec les gouvernements est facilitée et il est possible de reproduire à plus grande échelle les expériences réussies pour en accroître l'impact et la durabilité. Cette mobilisation est également nécessaire dans l'ensemble du portefeuille de projets du FIDA pour que, dans le cadre de FIDA11, un ratio global de cofinancement international de 1:0,6 soit atteint. À cet égard, le FIDA renforcera ses partenariats avec les organisations multilatérales et bilatérales.

**vi) Le FIDA coordonnera son approche de la transition avec les**

<sup>9</sup> Voir additif 5: Résultats complémentaires de l'analyse relative au cofinancement du FIDA et éléments principaux de la stratégie de cofinancement; additif 6: Note technique sur les contributions en nature.

<sup>10</sup> IFAD11/5/INF.2.

<sup>11</sup> TFWG 2018/2/INF.1

<sup>12</sup> Matthew Winters et Jaclyn Streitfeld, *Splitting the Check: Bargaining Over Counterpart Commitments in World Bank Projects* (Université de l'Illinois à Urbana-Champaign, 2013).

### **approches plus générales des États membres et des partenaires.**

20. Le Fonds continuera de s'employer, au sein de la communauté internationale et, en particulier, des institutions financières internationales et des financiers bilatéraux, à améliorer la communication, la concertation et la collaboration, et à rechercher des mesures multidimensionnelles du développement qui ne laissent personne pour compte. Le FIDA continue certes de centrer son action sur l'agriculture, mais il existe un champ vaste d'interventions complémentaires, et d'échanges de savoirs et d'apprentissage interdisciplinaire. Cette coordination est particulièrement importante en cas d'arriérés prolongés, de dette non viable, de crise ou de fragilité, ainsi que pour les économies des petits États.
21. La direction du FIDA mettra en place des mécanismes visant à assurer la cohérence entre les domaines financiers et opérationnels du cadre de transition, et favorisera une large diffusion des solutions. Le Fonds donnera un caractère officiel aux communications adressées aux emprunteurs sur le calendrier et l'impact des transitions, notamment par des discussions avec les ministres des finances. Cette approche facilitera la planification et garantira que tous les changements soient effectués de manière opportune et transparente.

#### **vii) La direction rendra compte des enseignements tirés de la mise en œuvre du présent cadre de transition du FIDA dans son examen à mi-parcours de FIDA11.**

22. La direction fera rapport sur la mise en place du Cadre de transition lors de l'examen à mi-parcours de FIDA11. Elle présentera notamment des rapports sur les pays qui modifient leurs conditions de financement et sur leurs expériences en matière d'introduction progressive des nouvelles conditions et de suppression des anciennes. Les rapports évalueront également: l'état d'avancement de l'introduction de nouveaux produits et l'utilisation améliorée des produits actuels, l'adaptation de l'appui du FIDA lorsque des changements surviennent dans la situation des pays durant la planification du COSOP, ainsi que les tendances de la mobilisation de ressources. En outre, la mise à jour inclura des informations provenant d'autres donateurs et acteurs du développement, ce qui permettra d'assurer la cohérence des approches et rester engagé dans le débat mondial sur les pays en transition.

## **V. Prochaines étapes**

23. Le Groupe de travail recommande au Conseil d'administration de poursuivre les discussions, comme indiqué au paragraphe 8 du mandat du Groupe de travail sur le cadre de transition. Ce dernier recommandera au Conseil d'administration l'organe directeur le plus à même de diriger l'élaboration de ces éléments.
- #### **viii) Les emprunteurs peuvent choisir de ne pas faire appel aux ressources financières du FIDA; comme il a été demandé, le FIDA s'emploiera dans de tels cas à adapter son appui.**
24. L'engagement du FIDA auprès des pays peut contribuer à des améliorations concrètes des effets du développement au moyen d'activités soigneusement ciblées. Le FIDA peut jouer un rôle stratégique dans la planification nationale s'agissant de réduire la dépendance à l'égard du financement concessionnel, conformément aux stratégies de transition des pays, en accompagnant cet appui par d'autres formes d'assistance.

**ix) Le FIDA continuera de recalibrer son mode d'allocation de ressources en fonction de la transition des pays et procédera à des ajustements proactifs de ces mécanismes afin de prendre en compte les changements des besoins des emprunteurs et leur composition.**

25. Grâce aux réformes du SAFFP, le Fonds consacre déjà une attention accrue à la vulnérabilité et à la performance. Le Groupe de travail sur le système d'allocation axé sur la performance continuera d'analyser la question de l'adaptation de l'allocation des ressources aux besoins, performances et demandes des pays, dans le contexte global du mandat et des priorités stratégiques du FIDA.
26. L'action du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure est essentielle, s'agissant de réaliser les objectifs de développement durable 1 et 2. Elle permettra au Fonds de jouer le rôle d'intermédiaire pour la CSST, et devrait de plus en plus renforcer sa viabilité financière, à mesure que le Fonds développera de nouveaux produits, tirera parti de son architecture financière pour fournir davantage de ressources autres que ses ressources de base, et jouera un rôle central dans les produits hors prêts.

**x) La direction continuera d'améliorer l'architecture financière du FIDA et ses pratiques en matière de gestion du risque afin d'élargir sa panoplie d'instruments et d'accroître les ressources disponibles pour tous les emprunteurs.**

27. Conformément aux engagements pris au titre de FIDA11, le cadre financier du FIDA et sa stratégie en la matière seront renforcés et le Fonds pourra ainsi adapter ses opérations à la demande et aux besoins des emprunteurs. Un ensemble d'instruments plus complet permettra au FIDA d'acquérir une expérience de partenariat collaboratif dans le domaine du développement, et d'accroître son efficacité et son impact. Les contributions à la reconstitution des ressources demeurent bien le socle des fonds propres du FIDA et de sa capacité d'engagement financier, mais l'emprunt sera appelé à faire partie intégrante du cadre financier du Fonds. Cette évolution améliorera la prise en compte, par le FIDA, des besoins des emprunteurs, y compris par une actualisation des conditions de financement. Divers moyens seront utilisés pour atteindre cet objectif; notamment, il sera procédé à un examen du coût du capital du FIDA et la gestion des risques sera renforcée. Le processus de réforme engagé dans le cadre de FIDA11 prévoit l'élaboration d'une architecture financière destinée à optimiser l'efficacité du capital du Fonds en augmentant les ressources, en garantissant la viabilité financière et en optimisant la gestion et la planification des risques.